



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 25 NOVEMBRE 2019

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, M. Sylvain MAILLARD, M. Bertrand LIGER, M. Jonathan SOREL et Mme Pauline VÉRON.

Était excusée : Mme Claire MOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

---

DÉLIBÉRATION 09.2019.119 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Adeline GUILLEMAIN est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 25 novembre 2019.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.120 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 28 OCTOBRE 2019.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Madame le Maire ouvre la séance avec les informations relatives à l'arrondissement.

#### INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT

Madame le Maire revient comme à chaque conseil sur la situation du quartier Trévis. 10 mois après le désastre, les habitants sinistrés n'ont toujours pas pu regagner leur habitation. Parmi les causes, l'échec de toute médiation entre GRDF et Generali, l'assureur des copropriétaires du 6 rue de Trévis pour trouver un terrain d'entente afin de commencer l'expertise, les rapports de structure, pour engager la reconstruction des immeubles et ce, malgré les efforts de la Fédération Française des Assurances que Madame le Maire remercie d'être aux côtés des élus depuis le 12 janvier.

Depuis le 14 juin, les copropriétaires ont pu reprendre possession de leur immeuble mais le blocage entre Generali et GRDF fait que l'on n'avance pas, qu'il y a une absence de visibilité sur les mois à venir en ce qui concerne la reconstruction. Après des mois de blocage et de discussions infructueuses, une procédure judiciaire au civil de référé d'expertise en recherche de cause vient d'être lancée par Generali. L'audience a été fixée par le juge au 12 décembre. Ce fait nouveau est intervenu après l'envoi de l'ordre du jour du conseil du 28 octobre et du Conseil de Paris de novembre. Il s'ajoute à l'annonce de la notification fin décembre du rapport de la juge d'instruction dans le cadre de la procédure pénale cette fois.

Dans ce climat judiciaire particulièrement chargé, Madame le Maire a été amenée, il y a 10 jours, à demander à la Maire de Paris de retirer de l'ordre du jour la délibération relative au contrat de concession liant la ville de Paris à GRDF, opérateur monopolistique en France pour le transport du gaz. Elle veut bien reconnaître l'intérêt de cette convention, et notamment des 700 millions d'euros accordés à la sécurité, qui pourraient laisser à penser que l'opérateur GRDF a pris conscience de l'urgence de la sécurisation et de la vérification de la qualité du réseau depuis le drame de Trévis. Elle a toutefois rappelé que dans ce contexte loin d'être apaisé, il ne semblait pas possible de permettre à l'assemblée du Conseil de Paris de délibérer sereinement sur un renouvellement de concession de 15 ans entre la ville et GRDF, avant la remise du rapport d'expertise. Elle rappelle que cette convention a expiré en 2018. Cependant la Mairie de Paris a souhaité maintenir ce vote au Conseil de Paris de novembre. Madame le Maire le regrette et tenait à en informer l'assemblée lors du point régulier effectué sur cette situation difficile. Elle pense toujours aux très nombreux sinistrés qui se trouvent, 10 mois après, en grande détresse psychologique, voire financière, et bien sûr, aux trois blessés qui sont encore hospitalisés, qui étaient employés de l'hôtel et qui souffrent encore dans leur chair. Nos pensées les accompagnent.

Après ce point d'information sur Trévis, Madame le Maire informe de quelques dates et temps forts : sur la fin novembre et sur décembre, inauguration du Noël des créateurs au salon Aguado le 28 novembre, soit un week-end avec les créateurs et jeunes talents du 9<sup>e</sup>, les 28, 29, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre ; l'opération Bébés restos du cœur démarre le 2 décembre comme chaque année et durera une semaine du 2 au 7 décembre ; le 5 décembre sera consacré à la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie, dans la cour de la Mairie ; la nuit du sport le 6 décembre, de 18h à 2h du matin au gymnase Gauguin ; la fête de la Saint Nicolas se déroulera le 14 décembre à 11h30 avec les Lorrains et le concert du Paris Mozart Orchestra de Noël se déroulera le 15 décembre à 17h.

Mme Sylvie LEYDET ajoute que le 14 décembre dans l'après-midi se tiendra la fête de Noël du quartier Faubourg Montmartre rue Cadet.

#### RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN confirme la tenue de la séance plénière du Conseil de prévention et de sécurité de l'arrondissement qui a bien eu lieu le 20 novembre dernier.

Il rappelle que le contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement avait été signé le 22 juillet 2016 par Madame le Maire, le Préfet de police, le procureur de la République, la Préfète de Paris, qui avaient fait tous trois l'honneur de leur présence effective, ainsi qu'avec le rectorat et la Mairie de Paris. Plusieurs séances tant en plénière qu'en comité de pilotage ont permis d'avancer et d'organiser le suivi des actions. Lors de cette séance plénière, un bilan de l'évolution de la délinquance dans l'arrondissement a été réalisé avec les interventions du commissaire central, du parquet, de la DPSP et du rectorat. Les données ont été examinées tant sur le plan quantitatif que qualitatif et le Conseil a pu bénéficier des informations apportées par les deux représentants du parquet, deux substituts du procureur de la République, pour les suites concernant les violences subies et les plaintes déposées dans ce cadre mais aussi pour la lutte contre le trafic de drogue, il y a eu une intervention très importante de la part du parquet. Certaines thématiques ont été examinées plus en détail avec un focus, notamment, sur le drame de la rue de Trévisse. Un point complet a pu être fait sur l'action de la Mairie du 9<sup>e</sup>, de Madame le Maire, avec l'ensemble des acteurs concernés. Le travail engagé au sein du comité local d'aide aux victimes, le CLAV avec la Préfecture de Paris Île-de-France depuis janvier dernier a été particulièrement abordé, notamment pour les questions liées aux dépôts de plainte, à l'accessibilité aux logements, à leur protection, au relogement des riverains, à la situation des locataires et à l'accompagnement des professionnels. Les questions bancaires, les relations avec les assureurs, tout le travail engagé par Madame le Maire a été revu lors de cette séance plénière.

Les actions de prévention et le dispositif déployé à destination des jeunes, des publics vulnérables ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes ont également été abordés. De même, les questions majeures de tranquillité publique, l'insécurité routière, la gestion de la vie nocturne, l'attractivité touristique et la protection des grands magasins et des commerces de proximité ont également été traitées. Ce conseil réuni en séance plénière n'était pas ouvert au public, compte tenu de la période de réserve. La rédaction du compte-rendu exhaustif de cette séance plénière est en cours et les élus en seront destinataires. En effet, plus de trois heures de présentation et de débat méritent une attention particulière quant à la rédaction de ce rapport et le bilan que l'on peut faire des actions de prévention et de sécurité.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite revenir très concrètement sur les importantes nuisances subies par les riverains de la place Adolphe Max et dans le square Berlioz du fait de la présence d'une nombreuse population de sans-abris et de marginaux qui y élisent domicile quotidiennement. Pour rappel, en 2017 et 2018, déjà, l'intervention d'une société de gardiennage privée en fin d'après-midi et la nuit avait été financée suite à une décision de Madame le Maire. Si les élus communiquent régulièrement avec les forces de police pour leur demander d'intensifier les passages et les contrôles, cette problématique ne saurait être réglée sans des actions coordonnées avec les équipes de la DPSP afin de mettre un terme à ces infractions quotidiennes, à la réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris. Ces infractions et incivilités, en plus d'entraîner d'importants problèmes de salubrité, nourrissent un sentiment d'insécurité des parents et de leurs enfants, particulièrement aux heures d'entrée et de sortie des nombreuses écoles dans cette partie de l'arrondissement.

Dans ce cadre et compte tenu des inquiétudes des administrés, Madame le Maire a décidé de saisir la semaine dernière par courrier le directeur de la DPSP, le commissaire général, Michel FELKAY, pour lui demander de bien vouloir programmer avec ses équipes, une opération d'ilotage quotidienne entre 16h et 18h afin de reconquérir cet espace public et le restituer à ses habitants. Il faut espérer qu'il réponde favorablement à cette demande dans les meilleurs délais possibles.

Pour le reste, les semaines se suivent et se ressemblent sur le plan du travail en lien et partenariat étroit avec le commissaire central. Il convient de signaler plusieurs interventions quotidiennes pour des nuisances diverses, sonores, olfactives ou tapage nocturne que peuvent subir certains des habitants et des commerçants du 9<sup>e</sup>. Des actions ont été poursuivies dans différentes rues, rue du cardinal Mercier, rue du Faubourg Montmartre, rue Bergère, rue de Châteaudun, rue Fontaine, rue de la Rochefoucauld et surtout en ce moment autour du square Montholon où il y a quelques problèmes à régler. Une attention particulière a également été portée rue Moncey pour examiner les problèmes rencontrés notamment par des jeunes collégiens. Suite à des signalements, des opérations en lien avec la police ont été effectuées.

Les élus ont également continué leur travail au côté des riverains pour des problèmes de voisinage et de problèmes à gérer avec des syndicats d'immeubles, les choses continuent dans ce sens. Enfin, les riverains de la rue du Delta ont été réunis pour examiner, en lien avec M. Sébastien DULERMO, les questions liées à l'espace public et à la sécurité. Dans ce cadre, plusieurs points importants ont été abordés et des réponses aux questions ont été apportées.

Les contacts ont également été maintenus avec les grands magasins, les commerces de proximité du quartier Opéra – Chaussée d'Antin, afin de les accompagner pour d'éventuelles problématiques d'insécurité. Les deux dernières fins de semaine notamment, les élus étaient mobilisés sur l'espace public au côté des grands magasins. On peut signaler l'excellente tenue de la marche contre les violences conjugales qui a traversé l'arrondissement. Il y avait beaucoup de monde mais les choses se sont bien passées, notamment grâce à la diligence des services et de la Direction générale des services, et notamment de la DGAS, Mme Martine BOLLE.

Dans les jours prochains, se tiendront des réunions avec les riverains de la rue Frochot ou encore de la rue Navarin, sur place ou à la mairie et les élus seront sur le terrain chaque fois que nécessaire. Pour terminer, M. Alexis GOVCIYAN note la présence depuis un mois des militaires du dispositif Sentinelle. Ces militaires remplacent pendant les fêtes de fin d'année les équipes de l'unité de sécurisation opérationnelle de la capitale. Elles sont présentes depuis un mois, il y aura une relève le 6 décembre. Ils seront reçus dans ce cadre pour le rapport sécurité.

Madame le Maire le remercie pour ce point extrêmement complet et espère que les grèves annoncées dans les transports à compter du 5 décembre, ne viendront pas perturber l'activité économique de l'arrondissement.

## RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO fait le point sur la place Adolphe Max et sur la rue du Delta. Place Adolphe Max, on a des problèmes de sécurité et de salubrité qui en découlent, notamment sur l'ouest et le nord de la place. On a aussi des difficultés par rapport au nombre de rats présents dans le square. Plusieurs interventions ont été menées par les services après de nombreuses relances pour obtenir des nouvelles poubelles : des poubelles anti-rats qui seront plus efficaces que les poubelles ou les sacs à même le sol. Rue du Delta, il s'agit de répondre aux questionnements des riverains et aux plaintes émises lors de ce rendez-vous. Les élus ont déjà travaillé sur ce sujet, avec Madame le Maire, un aménagement est d'ores et déjà prévu dès l'année prochaine. Des études sont en cours pour un aménagement qui sera réalisé certainement à l'été 2020, un aménagement de type jardinière pleine terre avec suppression d'une ou deux files de stationnement. Une consultation sera menée avec les riverains plus tard.

Côté propreté, on travaille actuellement sur des sujets qui posent problème avec les services : les lavages non effectués. On travaille avec eux depuis le mois d'août pour essayer de mieux faire avec du matériel qui fonctionnerait seulement avec un chauffeur et non avec un chauffeur et un lancier, parce qu'on se rend compte qu'on a souvent des véhicules disponibles et des hommes qui ne le sont pas, avant, c'était le contraire.

Les premiers travaux se sont bien déroulés, depuis le mois d'août où l'on était à peu près entre 50 et 60% de réalisation des lavages. On est passé au mois d'octobre à entre 80 et 90%. On espère qu'on va continuer sur la période hivernale. S'agissant des dépôts sauvages de plus en plus nombreux sur l'espace public, et notamment dans le faubourg Montmartre et dans le quartier de Rochechouart, on essaie de travailler en lien avec les agents de la DPSP qui malheureusement ne sont pas assez nombreux pour effectuer ce travail de sensibilisation et de verbalisation. Mais on travaille avec eux sur ces deux points.

Sur l'espace public, la plantation des arbres annoncée au dernier conseil a débuté. On peut voir que quelques trous ont déjà été réalisés sur la rue de Montyon, la rue de Trévise et la rue des Martyrs. Suivront la rue Manuel et plus à l'ouest, la place Blanche, la place Adolphe Max et la rue de Bruxelles. Ces travaux se dérouleront jusqu'au mois de décembre avant l'installation des sapins.

## DÉLIBÉRATION 09.2019.121 (2019.DASCO.114) - CAISSES DES ÉCOLES - PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR HARMONISÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce que cette délibération propose un projet de règlement intérieur qui serait harmonisé pour les 20 caisses des écoles de la Ville de Paris. Aujourd'hui, chaque caisse des écoles dispose de son propre règlement intérieur qui est adopté chaque année lors des comités de gestion qui encadrent plusieurs sujets, notamment les sujets relatifs à l'inscription, à la tarification, à la facturation et au paiement. Aujourd'hui, la Ville de Paris propose 20 règlements intérieurs différents concernant la restauration scolaire.

Au-delà de cette diversité, deux difficultés sont apparues : la première concerne la protection des données et une interrogation qui s'est fait jour sur la sécurité juridique des différents règlements, notamment en termes de bulletin d'inscription, de tarification, etc. Le deuxième point de difficulté implique le Médiateur de la Ville qui aurait été saisi par des usagers quant à des différences de traitement entre arrondissements. Suite à ce constat, la Ville a décidé de mettre en place des groupes de travail en vue d'obtenir un document unique. Ce document sera, de la même manière, présenté au vote du comité de gestion.

Dans le projet de délibération qui propose d'approuver les dispositions communes, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, il n'y a pas de difficulté particulière car ce règlement harmonisé reprend de manière très fidèle le règlement actuel. Deux points sont nouveaux. Dans le chapitre de la tarification, il est ajouté la mention suivante : « En cas de fréquentation occasionnelle constatée sans inscription préalable, le prix le plus élevé sera appliqué. » Une nouvelle mention dans le chapitre des absences déductibles précise « qu'aucune absence pour convenance personnelle ne peut donner lieu à une déduction ou à un remboursement. » Le règlement actuel permet un remboursement dans le cas d'une absence minimum de 4 jours consécutifs pour cause de maladie ou d'absence motivée. Ce sont les deux changements par rapport au règlement actuel. Bien évidemment, je propose de voter favorablement pour ce projet de règlement harmonisé.

Mme Pauline VÉRON indique que cette délibération vise, comme cela a été rappelé, à sécuriser les règlements intérieurs des caisses des écoles et d'avoir une harmonisation pour l'ensemble des Parisiens quel que soit l'arrondissement dans lequel ils se retrouvent pour les cantines.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.114.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.122 (2019.DASCO.132) - CAISSE DES ÉCOLES (9<sup>E</sup>) - AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 ET SUBVENTION 2020 (1 648 631 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce le vote pour une subvention annuelle 2020 proposée cette année par la Ville de Paris pour 1 648 631 €, après d'après négociations, la subvention est égale à celle de l'année dernière. Elle rappelle que les modalités de calcul de cette subvention sont celles qui ont été approuvées en juillet 2017 et qui prennent en compte les éléments comptables et budgétaires de chacune des caisses des écoles, et que le montant est ensuite soumis à la négociation entre la DASCO et les caisses des écoles, notamment au regard des objectifs qui sont assignés dans la convention pluriannuelle d'objectifs.

Pour rappel, la Caisse des écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement prépare et sert 2 900 repas par jour. Le tarif moyen facturé aux familles est de 4,25 € pour un tarif moyen parisien constaté de 3,42 €.

Les objectifs qui avaient été assignés ont été atteints et même dépassés avec 50% d'alimentation durable. Atteint également, avec de l'avance, l'objectif d'un repas végétarien par semaine, puisque cela fait maintenant un an qu'il est proposé aux élèves avec beaucoup de succès pour certaines recettes. La Caisse des écoles du 9<sup>e</sup> est très engagée dans la politique de lutte contre le gaspillage avec notamment la gestion des biodéchets, mais également la suppression des barquettes plastiques et l'analyse du bilan carbone avec un objectif de réduction.

Autre engagement très fort dans l'accompagnement et la formation du personnel, très important pour tous les changements opérés, notamment quand on passe aux barquettes en inox, la décision de former les équipes au nettoyage puisque c'est plus de travail, c'est une approche différente. Donc on a toujours beaucoup d'actions de formation et d'accompagnement vis-à-vis des équipes. De même pour accompagner l'instauration des goûters gratuits dans les écoles élémentaires que Madame le Maire a décidé dans le 9<sup>e</sup> très tôt ou pour Les plats végétariens qui sont de nouvelles recettes à élaborer et qui nécessite un travail d'éducation auprès des élèves pour qu'ils puissent apprécier à leur juste valeur ces nouveautés. Les actions d'information auprès des enfants sont poursuivies et intensifiées, notamment en les impliquant dans les commissions « menus » mises en place l'année dernière.

Autre axe d'amélioration qui correspond à cette convention pluriannuelle d'objectifs : faciliter davantage la vie des familles en continuant la proposition des menus du soir, avec une amélioration, puisque ces propositions sont affichées de manière hebdomadaire devant les portes des écoles ; à noter aussi la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures et le paiement et le processus d'inscription dématérialisé. Tous ces objectifs atteints ont permis de négocier cette subvention. Mme Gypsie BLOCH en profite pour saluer l'excellent travail réalisé par l'équipe de la Caisse des écoles et par sa directrice Mme Amélie BRISSET et toutes les équipes sur le terrain, avec une pensée pour elles pour la grève qui se prépare le 5 décembre, parce que c'est toute une réorganisation de leur travail pour pallier aux équipes qui ne peuvent pas se déplacer, mais aussi une réorganisation entre les écoles qui seront fermées, les écoles qui seront ouvertes, les repas à servir, les menus à changer. Mme Gypsie BLOCH adresse toutes ses félicitations à cette équipe.

Madame le Maire fait observer que beaucoup de personnes viennent de loin, la plupart n'habitent pas Paris et vont devoir redoubler d'effort pour rejoindre leur lieu de travail dans des conditions extrêmement difficiles.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.132.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.123 (2019.DAE.316) - SUBVENTION (9 100 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, PRESTATAIRES DE SERVICE ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DES RUES CAUMARTIN ET ANNEXES POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2019 (9E).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.124 (2019.DAE.320) - SUBVENTION (7 000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2019 (9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.125 (2019.DAE.341) - SUBVENTION (29 300 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU 2<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT ET DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2019 (2<sup>E</sup>, 3<sup>E</sup>, 9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.126 (2019.DAE.359) - SUBVENTION (14 000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE VIGNON POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2019 (8<sup>E</sup>/9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que les quatre prochaines délibérations portent sur les subventions 2019 et les conventions à destination des associations de commerçants qui illuminent les rues de l'arrondissement. Elle rappelle que, à l'occasion des fêtes, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leur vitrine, animer leur quartier pour le plus grand plaisir des habitants et des nombreux touristes. Ces illuminations participent à dynamiser la vie économique de la ville. Néanmoins, elles représentent un coût élevé pour la municipalité et les associations de commerçants dont les ressources ne seront pas toujours extensibles car affectées par les aléas économiques et conjoncturels. Cela a été particulièrement le cas en 2018 et en 2019. Comme chacun le sait, les commerçants parisiens ont payé un lourd tribut en termes de vandalisme et de dégradations. Dans le 9<sup>e</sup>, les commerçants des boulevards Montmartre, Haussmann, des Italiens, des Capucines et de la rue de la Chaussée d'Antin ont vu leurs vitrines brisées, les arrêts de bus des grands boulevards ont été saccagés, les voitures de la rue du Conservatoire vandalisées. Toute la capitale est impactée par les baisses de chiffres d'affaires et de fréquentation des commerces. Dans le 9<sup>e</sup> très commerçant, au-delà des quartiers directement touchés par ces dégradations, c'est l'ensemble de l'arrondissement qui a été impacté par des samedis et des dimanches de manifestations. Ainsi, pour venir en aide aux commerçants et artisans et pour encourager le retour des touristes nationaux et internationaux, Paris a obtenu dans le cadre de l'opération nationale revitalisation et animation des commerces une subvention de l'État. Elle est donc en mesure d'augmenter l'aide financière accordée aux associations de commerçants pour leur animation de fêtes de fin d'année par la signature de conventions avec les associations. C'est l'objet de ces délibérations d'aujourd'hui.

Elle insiste sur l'organisation des brocantes qui contribuent, pour une partie, au financement des illuminations. Si les élus sont particulièrement vigilants quant à la sélection du prestataire, à la bonne logistique, au respect des normes de sécurité et au montant de la contrepartie financière versée aux commerçants, ce système n'est pourtant pas satisfaisant. Les commerçants sont en effet tributaires d'un ou deux prestataires qui fixent et imposent leur prix à Paris et dans l'arrondissement, prix souvent exorbitant pour des prestations qui ne sont pas à la hauteur.



Les associations de commerçants n'ont donc pour tout recours qu'à solliciter les organisations de brocantes et de vide-grenier, toujours les mêmes, de professionnels ou de commerçants, plus que de particuliers, et on voit souvent des vide-greniers qui n'ont plus de vide-grenier que le nom. Que les organisateurs de brocante versent en échange quelques milliers d'euros pour financer les illuminations par rapport à ce que cela peut leur apporter est à revoir. La multiplication de ces événements sur la voie publique a pour conséquence d'entraîner la lassitude et la fatigue des habitants, ce système n'est pas sain. Mme Sylvie LEYDET souhaite qu'il soit entièrement revu et repensé.

Elle aborde les subventions l'une après l'autre.

La première subvention concerne l'association des commerçants, artisans et prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes pour un montant de 9 100 €. En revanche, le budget illumination est toujours en baisse par rapport à 2016 : 14 050 € contre 26 000. Elle aimerait croire que cette association a trouvé les moyens de faire mieux ou aussi bien en matière d'illuminations avec moins d'argent. Néanmoins, elle ne peut manquer de s'inquiéter sur le fait que cette baisse soit un reflet d'une baisse d'activité de l'association des commerçants de la rue Caumartin qui, à l'instar de leurs homologues à Paris, sont toutes dans des situations difficiles, souvent pour des raisons qui ne dépendent pas de leur volonté. Il s'agit d'une subvention de 9 100 € pour un budget d'opérations de 14 050 €. Le montant de la subvention proposée au vote du Conseil de Paris est de 9 100 € dont 5 000 sont issus du fonds d'aide de l'État accordé à la Ville dans le cadre de l'opération nationale revitalisation et animation des commerces. Pour rappel, les subventions antérieures étaient de 5 400 € en 2017 et de 4 100 en 2018, sans l'aide de l'État.

La deuxième subvention concerne l'association des commerçants de la rue des Martyrs pour un montant de 7 000 € identique à celle des années 2017 et 2018. Elle regrette que dans les présentes délibérations qui sont soumises aujourd'hui, l'association des commerçants de la rue des Martyrs ne bénéficie pas d'une subvention plus importante pour l'année 2019 car elle a été impactée par les manifestations des gilets jaunes, peut-être pas directement mais indirectement, elle a subi les contrecoups de ces manifestations. De plus elle a subi les travaux de réaménagement et d'embellissement conduits dans cette rue emblématique du 9<sup>e</sup>. Les élus continueront à accompagner et à soutenir l'association dans ses animations tout au long de l'année. La prochaine animation aura lieu le 14 décembre pour la Saint-Nicolas. Le budget de l'opération est de 25 700 €. Le montant de la subvention proposée au vote du Conseil de Paris est de 7 000 €. Ce montant représente 27,2% du budget de l'action. À noter qu'il n'y a pas d'aide de l'État sur cette association. Les subventions antérieures étaient également de 7 000 €.

La troisième subvention concerne l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2<sup>e</sup> arrondissement et des grands boulevards pour un montant de 29 300 €. Cette association est à cheval sur le 2<sup>e</sup> arrondissement et sur le 9<sup>e</sup> arrondissement. La subvention de 29 300 € est pour l'illumination des fêtes de fin d'année 2019 des grands boulevards, du carrefour Richelieu - Drouot à la place de la République. Le budget de l'opération est de 44 000 €.

Le montant de la subvention proposée au vote du Conseil de Paris est de 29 300 € dont 18 000 € sont issus du fonds d'aide de l'État accordé à la Ville dans le cadre de l'opération nationale revitalisation animation des commerces.

La quatrième subvention concerne l'association des commerçants de la rue Vignon pour un montant de 14 000 €. Le budget de l'opération est de 48 500 €. Le montant de la subvention proposée au vote du Conseil de Paris est de 14 000 € dont 3 000 € issus du fonds d'aide de l'État accordé à la Ville dans le cadre de l'opération nationale revitalisation et animation des commerces. Cette association a bénéficié en 2017 d'une subvention de 11 000 € et en 2018, de 12 000 €. Cette présentation illustre les efforts déployés par ces associations pour embellir les rues en ces périodes de Noël et de nouvel an et leur implication dans la vie des quartiers qu'il faut continuer à accompagner et à encourager. Par conséquent, Mme Sylvie LEYDET propose de voter en faveur de ces quatre délibérations.

M. Alexis GOVCIYAN se déclare tout à fait d'accord avec ce que sa collègue a dit au début de son intervention. En revanche, au niveau des financements, il s'interroge sur la confusion entre les illuminations, d'une part, et ce que l'on appelle la revitalisation, animation des commerces lancée par l'État, d'autre part. Il croit savoir que les fonds de revitalisation et d'animation des commerces sont fléchés a priori pour que les commerces puissent bénéficier d'actions particulières. Le fait de venir abonder les illuminations et faire croire que l'on a augmenté la subvention du côté de la Mairie de Paris lui paraît très curieux. Il s'interroge...

Madame le Maire juge cette remarque tout à fait légitime. On aurait pu imaginer d'autres actions au cours de l'année pour revitaliser le commerce dans les centres villes.

M. Sylvain MAILLARD remarque que tout le monde est d'accord sur le fait que ce système n'est pas pleinement satisfaisant. Néanmoins, un équilibre est recherché entre les prestataires et le vide-grenier qu'il faudrait maintenir un minimum tant qu'on n'a pas trouvé un système plus pérenne. Mais ce système est essentiel à l'heure actuelle même s'il est loin d'être satisfaisant.

Mme Sylvie LEYDET pense également qu'il faut maintenir le système des brocantes tout en recherchant d'autres solutions. Mais elle voudrait examiner le fait que les fournisseurs des illuminations sur l'Île-de-France sont en quasi monopole. Il y a deux fournisseurs en tout et pour tout qui pratiquent des prix exorbitants pour des illuminations qu'ils utilisent et amortissent sur plusieurs années, voire même les remettent dans le circuit pour les revendre ou les relouer à d'autres quartiers. C'est quelque chose qu'il faudrait remettre à plat, peut-être avec un peu plus de concurrence.

Mme Isabelle VUGHT s'interroge sur la vitalité des associations de commerçants des rues parce que tout le monde ne participe pas. Il y avait des présidents emblématiques qui savaient fédérer, mais c'est peut-être plus difficile aujourd'hui, alors que les commerces ont tendance à tourner plus vite ou qu'il s'agit de chaînes.

Madame le Maire approuve : c'est une vraie difficulté et une vraie problématique. On connaît l'engagement des commerçants qui acceptent de prendre la charge de fédérer leurs collègues. Les commerçants sont souvent individualistes, la démarche collective n'est pas toujours facile à enclencher.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.316.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.320.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.341.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.359.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.127 (2019.DAE.379) - INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE (200 000 EUROS) - CONVENTION AVEC CHAQUE KIOSQUIER CONCERNÉ PAR UNE FERMETURE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2019 ET LE 15 MAI 2020.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET constate que, toujours dans le cadre du marché attribué à Médiakiosk, de rénovation et de modernisation de l'ensemble des 360 kiosques de presse parisiens, les délais continuent à s'allonger, aggravés par la conduite des travaux de raccordement du réseau par ENEDIS. Ainsi, comme cela a été le cas pour d'autres exploitants dans d'autres arrondissements, il a été décidé de verser des indemnités exceptionnelles sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris aux kiosques qui ont été le plus durement impactés par une interruption d'exploitation. Le nombre de séances de Conseil de Paris avant la fin de l'actuelle mandature et la reprise des séances du Conseil de Paris qui ne pourraient intervenir qu'en juin 2020 entraîneront de ce fait une rupture de la chaîne de versement habituelle. Les kiosquiers de presse concernés risquent d'être significativement pénalisés et rencontrer par là même des difficultés financières. C'est pourquoi, afin de ne pas pénaliser davantage les kiosquiers de presse dont l'interruption d'activité est due à la fermeture pour travaux au préalable à la pause d'un nouveau kiosque, il est proposé de voter la possibilité d'anticiper l'indemnisation dans le cadre d'une enveloppe financière globale de 200 000 €, selon les mêmes modalités de calcul que l'ensemble des indemnités déjà versées jusqu'ici. Cela permettra le versement des indemnités exceptionnelles aux kiosquiers dont la réouverture du kiosque s'opérera entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 15 mai 2020. Les versements dont le montant serait calculé selon les modalités habituelles s'opéreraient au fur et à mesure des réouvertures permettant de connaître le nombre de jour d'interruption d'exploitation du kiosque. Ce versement se déroulerait comme habituellement sous réserve de la transmission par Médiakiosk du retour des conventions d'attribution de l'indemnité exceptionnelle signée par chaque kiosquier concerné. Dans cette perspective, Mme Sylvie LEYDET propose de voter en faveur de cette délibération.

Mme Isabelle VUGHT demande si l'on connaît le total des indemnités versées dans le cadre de l'opération kiosques du fait des travaux.

M. Jean-Baptiste de FROMENT pense qu'il doit y avoir 500 kiosques sur tout Paris. Les subventions sont en moyenne de 2 000 €, donc l'ordre de grandeur est de un million d'euros.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.379.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.128 (2019.DLH.140-1) - RÉALISATION AU 90 RUE LA FAYETTE (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SOCIAL (1 PLA I) PAR PARIS HABITAT OPH - SUBVENTION (129 912 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.129 (2019.DLH.140-2) - RÉALISATION AU 90 RUE LA FAYETTE (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SOCIAL (1 PLA I) PAR PARIS HABITAT OPH - GARANTIE DES PRÊTS PLA I PAR LA VILLE (634 909 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la DLH.140 propose d'accorder à Paris Habitat une subvention de 129 912 € pour la réalisation d'un programme d'acquisition et d'amélioration d'un logement social PLA-I par Paris Habitat au 90 rue La Fayette. Cette subvention couvrira la conversion d'un ancien centre de rééducation d'une surface de 105 m<sup>2</sup> en T5. La subvention permettra également de financer les travaux en faveur de l'efficacité énergétique grâce à des travaux portant sur l'ensemble du bâtiment. L'opération devra atteindre un gain énergétique minimum de 30%. Le programme prévoit de plus l'amélioration des parties communes et la mise en conformité électrique. Enfin, la présente délibération prévoit d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts à souscrire par Paris Habitat. Mme Sylvie LEYDET propose un avis favorable à la DLH.140.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera pour cette délibération qui permet d'avoir des logements sociaux supplémentaires, et notamment un programme qui permet d'avoir un logement en plus de ce qui était prévu, c'est un plus dans l'arrondissement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT ajoute que c'est l'illustration que l'exécutif n'est pas systématiquement contre les logements sociaux contrairement à ce qui lui est à tort reproché. Quand cela correspond à une opération pertinente, il est pour.

Madame le Maire renouvelle son accord pour des logements familiaux. Souvent, la Ville de Paris propose à l'attribution, des petits F1 ou F2 qui ne peuvent pas abriter les familles parisiennes.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DLH.140-1 et 2019.DLH.140-2.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.130 (2019.DLH.247-1) - RÉALISATION 18 RUE NAVARIN (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 24 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLA I - 10 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (120 912 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.131 (2019.DLH.247-2) - RÉALISATION 18 RUE NAVARIN (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 24 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLA I - 10 PLUS) PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLA I ET PLUS PAR LA VILLE (3 461 716 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET précise que la DLH.247 a pour objet la réalisation d'un programme acquisition amélioration de 24 logements sociaux par la RIVP au 18 rue de Navarin. Le projet proposé par la RIVP consiste en un programme de 24 logements sociaux, dont 14 logements PLA-I et 10 logements PLUS sur une surface totale de 1 291 m<sup>2</sup>. La présente délibération propose également d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité et d'accorder à la RIVP une subvention d'un montant maximum de 120 992 €. Enfin, la DLH.247 propose d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts à souscrire par la RIVP pour le financement de ces logements. Compte tenu des antécédents de ce projet immobilier, à savoir l'absence de concertation autour de cette opération qui représente pourtant une opportunité foncière unique dans un quartier dense et ce, malgré les demandes répétées de Madame le Maire auprès du pétitionnaire, la majorité s'oppose à ce programme d'acquisition. Mme Sylvie LEYDET propose donc un avis défavorable à la DLH.247.

Madame le Maire ajoute que c'est un projet qui pose de grandes difficultés dans sa mise en œuvre.

M. Jonathan SOREL a lu la fiche technique avec attention et juge que c'est un projet d'envergure. Il revient sur les propos de M. Jean-Baptiste de FROMENT qui déclare ne pas être contre le logement social et qui a voté une délibération sur un logement. Quand il y a une délibération sur 25 logements, l'exécutif vote contre. Les gens vont dire : de qui se moque-t-on ? Non, en réalité, dès qu'il y a des opérations d'ampleur, en général, l'exécutif vote contre, soit parce que c'est préempté, soit parce que ce n'est pas assez grand. L'exécutif arrive toujours à trouver de bonnes raisons. Il n'est pas grave qu'il y ait des débats idéologiques, des débats de projet de société. L'exécutif considère que le logement social doit être à la marge pour les très pauvres et dans une portion congrue vis-à-vis du marché de l'immobilier quand il y a un modèle plus universaliste, porté en son temps par le PCF puis par les socialistes, où on fait plein de logements pour tout le monde. Ce sont des débats passionnants. Mais on ne peut pas raconter que l'on est pour, que l'on défend l'accession au logement des plus modestes et des classes moyennes si derrière on met des bâtons dans les roues dans la plupart des opérations de logement social.

Madame le Maire suppose que M. Jonathan SOREL ne doit pas avoir tous les éléments sur le dossier du 18, 20 rue de Navarin qui pose de vraies difficultés dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle elle s'est opposée au permis de construire qui lui avait été soumis.

Il y a une réelle opportunité financière de transformer ces bureaux, anciennement le siège d'Orange, pour la population avec des logements. Il faut avoir conscience de l'architecture de ce lieu. Le projet qui est soutenu par la Ville de Paris ne répond pas suffisamment aux besoins du quartier.

M. Sébastien DULERMO estime que, au-delà du sujet de logements sociaux ou pas de logements sociaux, la question qu'il faut se poser, c'est que des parcelles comme celles-ci dans le 9<sup>e</sup>, il n'y en a pas beaucoup de disponibles, qui sont en travaux et qui permettraient un projet qui associe les riverains, la Mairie d'arrondissement et l'ensemble du quartier. Or, ce n'est pas le cas. Quand on connaît un peu le dossier, on sait que ce projet a été décidé en chambre, directement à la Mairie de Paris sans prendre connaissance des besoins du quartier. Dans ce quartier, on aurait eu besoin d'autres choses que ces logements sociaux, peut-être du logement associé et d'autres choses avec de la logistique urbaine qui a été ciblée sur cette parcelle mais qui a totalement disparu lors du permis de construire, on se demande pourquoi. Il y a des choses en PLU que finalement on voit disparaître, ce qui montre que l'on arrive à arranger le PLU quand on le souhaite. Donc Madame le Maire s'est opposée à ce permis qui ne prend pas en compte les besoins du quartier. Il aurait fallu que cela se fasse en concertation, comme le permis de construire au 39 avenue Trudaine qui avait été également fait en chambre directement sans prendre en considération ce que souhaitent les riverains ni la Mairie d'arrondissement. Il avait été signé juste avant les élections municipales de 2014. Heureusement, les élus ont pu revenir dessus et faire avec les riverains un projet qui prenne en considération l'ensemble des données souhaitées.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute pour l'information de son collègue, M. Jonathan SOREL, que ces logements sociaux sont une petite partie d'une opération énorme avec réalisation d'un jackpot au niveau financier. Le fait d'entrer dans cette logique n'est pas du tout celle de logements sociaux, cela vient en complément d'une opération financière énorme. Il pense que Madame le Maire a eu raison de rejeter ce projet car il aurait été plus logique, plus sain et plus opportun d'aller sur une véritable opération immobilière, notamment en faveur de logements sociaux pour les plus défavorisés. Ça aurait eu du sens, ce n'est pas le cas. M. Alexis GOVCIYAN propose à M. Jonathan SOREL de regarder avec lui le dossier dans le détail.

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur les projets de délibération 2019.DLH.247-1 et 2019.DLH.247-2.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.132 (2019.DLH.329) - GARANTIE D'UN PRÊT PAM COMPLÉMENTAIRE AU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION 39 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD PARIS (9<sup>E</sup>) DEMANDÉE PAR LA SOCIÉTÉ HÉNÉO (729 342 EUROS).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que 17 logements meublés viennent d'être livrés au 39 rue de la Rochefoucauld. Dans cet immeuble datant du 18<sup>e</sup> siècle qui abritait auparavant un hôtel meublé, Hénéo, anciennement Lerichemont, a été mené pendant 2 ans un gros travail de réhabilitation et de mise aux normes énergétiques pour le transformer en résidence sociale relais d'hébergement temporaire.

L'ensemble est constitué de studios entièrement refaits, d'une salle commune, d'une laverie et d'un local à poussettes, le tout sur 500 m<sup>2</sup>. Ce nouvel ensemble de logements temporaire permet d'aider à l'insertion de personnes à la rue ou se trouvant dans des situations familiales très difficiles. La commission de peuplement s'est faite en lien avec le CASP, la Mairie de Paris et l'État. Mme Sylvie LEYDET propose de donner un avis favorable à la DLH.329.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DLH.329.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.133 (2019.DLH.362-1) - RÉALISATION 59-61 RUE SAINT-LAZARE (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 9 LOGEMENTS PLA-I SUPPLÉMENTAIRES AU SEIN D'UN FJT COMPORTANT 125 LOGEMENTS PLA-I PAR L'HABITATION CONFORTABLE - SUBVENTION (13 225 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.134 (2019.DLH.362-2) - RÉALISATION 59-61 RUE SAINT-LAZARE (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 9 LOGEMENTS PLA-I SUPPLÉMENTAIRES AU SEIN D'UN FJT COMPORTANT 125 LOGEMENTS PLA-I PAR L'HABITATION CONFORTABLE - PRÊT PLA-I GARANTIS PAR LA VILLE (296 501 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET indique que la DLH.362 a pour objet la réalisation d'un programme de création de 9 logements supplémentaires au sein d'un foyer de jeunes travailleurs par l'Habitation Confortable sis au 59-61 rue Saint-Lazare. Ce programme résidentiel approuvé par le Conseil de Paris en octobre 2017, devait compter 130 logements. Il en compte aujourd'hui 125 car certains appartements n'avaient pas pu être libérés lorsque les travaux ont démarré. Un des lots d'une surface totale de 200 m<sup>2</sup> a été récemment libéré par ses occupants. Cette vacance permet sa transformation en 9 logements supplémentaires conventionnés en PLA-I. Les travaux prévus porteront ainsi la capacité totale de la résidence à 134 logements. La présente délibération propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité et d'accorder à l'Habitation Confortable une subvention d'un montant maximum de 13 225 €. Il s'agit également d'accorder la garantie de la Ville à l'emprunt PLA-I à souscrire par l'Habitation Confortable pour le financement des logements. Mme Sylvie LEYDET propose de donner un avis favorable à cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2019.DH.362-1 et 2019.DLH.362-2.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.135 (2019.DLH.395) - DISPOSITIF « RÉPARER ET EMBELLIR » : SUBVENTION VISANT L'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS SITUÉ DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT ET GÉRÉ PAR DES BAILLEURS SOCIAUX (122 380 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la DLH.395 prévoit l'attribution d'une subvention de la Ville de Paris pour des travaux d'amélioration du parc et des bailleurs sociaux situé dans le 9<sup>e</sup> arrondissement à hauteur de 50% des travaux qui seront engagés. Le montant de cette subvention s'élève à 122 380 € et concerne 3 adresses : le 15 rue Duperré géré par la RIVP à hauteur de 10 000 €, le 2 cité Bergère dirigé par HSF à hauteur de 104 880 € et le 21 rue de Provence géré par ELOGIE-SIEMP à hauteur de 7 500 €. Ces travaux permettront l'amélioration des parties communes, la création ou l'amélioration des locaux collectifs de tri, de rangement de vélos ou de poussettes et l'aménagement des espaces verts extérieurs. Mme Sylvie LEYDET propose un avis favorable à la DLH.395.

Mme Pauline VÉRON note qu'il s'agit d'une aide apportée par la Ville de Paris à certains bailleurs sociaux pour pouvoir amplifier leur investissement pour améliorer les logements sociaux des résidences existantes. Son groupe votera favorablement cette délibération.

M. Alexis GOVCIYAN s'interroge. La Maire de Paris dit qu'elle consacre une enveloppe d'environ 10 millions d'euros pour cette opération, et en lisant la délibération, on voit que pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de 122 000 € au total, c'est-à-dire un peu plus de 1%. Il pense qu'il y a peut-être quelque part un déséquilibre et qu'il doit y avoir d'autres arrondissements mieux lotis.

Madame le Maire ajoute que les besoins dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, sur d'autres programmes de logements sociaux, en ont bien besoin.

Mme Sylvie LEYDET, avec les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement et notamment les habitants des HLM du 9<sup>e</sup> arrondissement, voudrait dire qu'avant de créer plus de logements sociaux et d'opérations supplémentaires, il s'agirait avant tout de vérifier, d'améliorer et d'entretenir les opérations déjà en place et pour lesquelles on a souvent des remontées et des demandes. Elle reçoit énormément de demandes de mutation, et pas forcément pour des changements de surface, mais aussi pour des questions de voisinage, des questions de nuisibles avec notamment, pour ne citer que la Tour des Dames, des murs envahis de rongeurs qui se logent dans les cloisons, font du bruit et qui laissent une odeur abominable dans tout l'immeuble, pourtant pas si vieux que ça.

Madame le Maire confirme un avis favorable de l'exécutif du 9<sup>e</sup>, mais qui demandera plus pour la prochaine fois.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DH.395.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.136 (2019.DLH.410) - DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES PORTANT SUR 12 OPÉRATIONS D'ACQUISITION-AMÉLIORATION OU DE CONSTRUCTION DE 145 LOGEMENTS SOCIAUX (54 PLAI - 63 PLUS - 28 PLS) PAR ELOGIE-SIEMP (4 689 041 €).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.



Mme Sylvie LEYDET énonce que la DLH.410 a pour objet d'accorder une subvention exceptionnelle de la Ville de Paris à la société ELOGIE-SIEMP qui permettrait d'entamer, poursuivre ou d'achever l'acquisition, l'amélioration et la construction de 145 logements sociaux, pas tous dans le 9<sup>e</sup>. Le montant de cette subvention s'élève 4 889 041 € répartis sur 12 opérations immobilières dont une est située dans le 9<sup>e</sup> arrondissement au 43 rue de Châteaudun. Cette adresse-ci recevra une subvention de 133 847 €. Le Conseil avait à l'époque approuvé la conversion de cet immeuble de bureaux en un bail emphytéotique avec ELOGIE-SIEMP. Ce projet de rénovation permettra de réaliser 6 grands logements sociaux d'une surface comprise entre 97 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup>. Pour l'histoire, cette opération est la première opération de préemption votée dans le cadre de cette mandature, pour l'instant, rien n'a été fait. L'immeuble est resté vide et toujours en attente de travaux, cela fait maintenant 5 ans et demi. Mme Sylvie LEYDET propose de donner un avis favorable à la DLH.410.

Madame le Maire confirme que transformer du bureau en logement est une disposition soutenue par l'exécutif.

M. Alexis GOVCIYAN a lu dans la délibération que le coût de ces opérations a connu une hausse très importante par rapport à ce qui était décrit, passant de 35 millions d'euros à 43 millions. On dit que c'est pour des raisons liées à des coûts difficilement prévisibles, sur lesquels il s'interroge. Cela fait 8 millions d'euros sur 35 millions, ce qui indique un problème dans la gestion des coûts et dans la manière dont les choses s'organisent. Il est bien de donner des leçons, mais en même temps, il est bien de les organiser, parce que 8 millions d'euros auraient peut-être servi à faire d'autres opérations, mais il faut abonder pour des coûts difficilement prévisibles en plus.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DH.410.**

Madame le Maire en vient à l'étude des 4 vœux : deux concernent les collèges et lycées du 9<sup>e</sup> arrondissement. L'un relatif à un enjeu de santé publique et l'autre concerne la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement précisément.

VŒU 09.2019.137 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA RÉNOVATION DE LA CITÉ SCOLAIRE JACQUES DECOUR.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH présente les deux vœux qui concernent deux collèges de l'arrondissement. Encore une fois, on constatera que les collèges parisiens sont vraiment le maillon faible de la politique actuelle de l'exécutif parisien et sont bien trop souvent délaissés dans les projets, on en aura encore ce soir l'illustration.

Sur la cité scolaire Jacques Decour, cité scolaire emblématique de Paris puisque c'est l'une des plus grosses cités scolaires parisiennes, pour laquelle Madame le Maire s'est battue avec la région pour obtenir les budgets nécessaires à sa rénovation.

Rénovation plus que nécessaire puisque, sans revenir dans des détails dont on a déjà parlé, les conditions dans lesquelles sont accueillis les collégiens, les lycéens et les élèves en classes préparatoires ne sont pas dignes d'une telle cité scolaire et la nécessité de cette rénovation est plus qu'urgente. Cette cité scolaire accueille plus de 2 000 élèves du 9<sup>e</sup>, et également du 18<sup>e</sup>, du 17<sup>e</sup>, du 19<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> arrondissement. Au-delà de l'accueil de ces élèves, c'est un joyau patrimonial qui justifie entièrement cette rénovation urgente. Le projet de rénovation est porté par le Conseil régional d'Île-de-France qui a annoncé les budgets à débloquer. Ce projet a été présenté en concertation avec la Mairie d'arrondissement, avec les parents d'élèves, l'équipe pédagogique, le principal de la cité scolaire. Des audits ont été menés. Le projet avance. Mais la difficulté vient du fait qu'il s'agit d'une cité mixte, c'est-à-dire un collège avec un lycée, le lycée étant géré financièrement par la région, et le collège par le département, donc par la Ville de Paris. Donc le montage financier d'un tel projet est compliqué lorsque le département et la région ont du mal à communiquer et du mal à se parler. Ce n'est pas le seul exemple de difficulté de communication de la Ville de Paris avec certains de ses partenaires. Pour la partie collège, l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement s'associe à une demande faite par les parents d'élèves et émet le vœu auprès de la Maire de Paris afin qu'elle fasse toute diligence dans les discussions entre la région et le département sur la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour dans sa partie collège, qu'elles soient menées rapidement et que la tenue d'élections municipales ne vienne pas retarder cet ambitieux et surtout impérieux projet. Mme Gypsie BLOCH demande un avis favorable à ce vœu.

Mme Pauline VÉRON confirme que tous les élus sont absolument convaincus de la nécessité de réaliser les travaux dans ce collège. C'est une cité qui a déjà fait l'objet de quelques travaux au cours des années précédentes puisque le réfectoire, le gymnase et le foyer ont été refaits. Il y a eu des investissements mais il y a clairement un besoin de continuer à mettre au niveau cette cité scolaire qui est une des plus importantes de Paris, et notamment dans la partie collège puisque des préfabriqués sont là depuis très longtemps et posent problème. Sur cette nécessité, il y a un consensus, il y a des discussions en cours entre la région et la Ville de Paris sur un programme de travaux précis. Une fois que le programme de travaux précis aura été établi, le montage financier se fera, il n'y a absolument aucune opposition de la Ville de Paris sur le fait de faire ces travaux et d'y consacrer le budget nécessaire, avec une attention particulière sur le fait que, quand il y a de très gros travaux alors qu'il y a les élèves et les professeurs toute la journée dans l'établissement, il faut bien planifier les travaux pour que les enfants, les enseignants et tout le personnel n'aient à supporter un bruit très important toute la journée. Donc il faut tenir compte que ce site est occupé et profiter des vacances pour avancer sur ce qui fait le plus de bruit.

Mais elle trouve assez honteux d'écrire un vœu comme cela, en disant que ce serait la tenue d'élections municipales qui retarderait le projet. Elle trouve que ce n'est pas à la hauteur des discussions et des débats. On a des désaccords politiques, on les assume, parfois on peut se mettre d'accord sur certaines choses. Elle voit des élus qui écrivent cela dans un vœu, elle qui, jamais de sa vie, en trois mandats d'élue, ne s'est permise d'écrire des choses pareilles car elle respecte le travail des autres élus. Elle ne pense pas que les autres font exprès d'agir contre l'intérêt des élèves, contre l'intérêt des gens.

Quand parfois, elle est en désaccord avec l'exécutif, elle ne dit pas qu'il fait exprès de faire certaines choses ou de ne pas faire certaines choses parce qu'on se fiche de l'intérêt général, parce qu'il y a des élections.

Mme Pauline VÉRON trouve que c'est révélateur d'une mentalité, d'une façon de faire de la politique qui la dégoûte et qu'elle n'a jamais faite. Elle n'a pas de problème d'être d'accord avec certains vœux mais elle veut dire sa façon de penser, elle trouve cela honteux. Quand un représentant de la Maire, comme le lui ont rapporté les parents d'élèves, va au conseil d'administration du collège Decour et dit cela devant les parents d'élèves, elle se demande quelle image on donne des élus. Dire à des citoyens que quelque part la Ville de Paris et les élus feraient exprès de stopper des travaux parce qu'on serait dans des querelles électorales ? C'est honteux ! Que des élus s'abaissent à écrire cela dans un vœu, lui semble hallucinant par rapport à l'image que cela donne de la politique et des élus qui agissent dans l'intérêt des citoyens. Elle ne votera pas ce vœu qu'elle trouve honteux.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour est un dossier très ancien au Conseil régional. Il y avait lui-même été confronté et il est de bon ton de rappeler que grâce à Madame le Maire et à la présidente de la région, le dossier a enfin pu trouver son issue alors qu'à l'époque, le dossier avançait lentement au Conseil régional. Il se souvient de la manière dont les choses se passaient du temps de la majorité à laquelle appartenaient ses collègues de l'opposition, notamment M. Jonathan SOREL. Le traitement de ce dossier très important par la région s'avancé ou s'arrêtait lentement. Il rappelle que c'est Mme Delphine BÜRKLI qui a pu le régler en lien avec Mme Valérie PECRESSE. Il faut que les choses soient réglées à un moment donné. Lorsque, depuis 2017, la région décide d'entamer des travaux de rénovation et qu'il n'y a toujours pas de réponse à ce jour de la part de la Ville de Paris, en tous les cas du département, la question se pose de ce vœu et de sa pertinence. M. Alexis GOVCIYAN juge ce vœu tout à fait pertinent. Il faut rappeler que les choses ne sont pas réglées, on ne peut pas sans arrêt attendre de manière indéfinie que les uns et les autres puissent se décider. La région a fait son travail. Il appartient à la Ville de Paris de le faire, et ceci, avant les élections municipales.

Madame le Maire espère que ce dossier avance vite. Tout le monde aura compris qu'il faut que le département, donc la Ville de Paris, qui gère les collèges, et la région, qui sont en lien depuis 2016 sur ce dossier, puissent travailler sereinement et avec efficacité dans les plus brefs délais pour tenir le calendrier présenté par les services de la région Île-de-France, maître d'œuvre du projet. Ce calendrier a été présenté le 4 avril dernier. Il doit engager un certain nombre de procédures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Donc il faut espérer que d'ici le mois de décembre, chacun des services puisse travailler en harmonie avec efficacité sur ce dossier.

Mme Gypsie BLOCH veut répondre à Mme Pauline VÉRON. Bien sûr, les élus espèrent que tout le monde travaille dans le même sens et dans l'intérêt général, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants et d'élèves des écoles. Malheureusement, on a pu constater plusieurs fois que des projets initiés et portés de manière très forte par la Mairie du 9<sup>e</sup> ont pu être décalés dans le temps, et donc empêchés de tenir les calendriers, pour des raisons budgétaires. Le dossier dont on va parler juste après la cour Gauguin en est aussi une illustration.

On peut aussi parler de la réfection des trois cuisines sur place. On peut parler de la loge du gardien dans une des écoles. On pourrait parler de l'ouverture d'une classe au 22 rue de Rochechouart. Et on pourrait allonger la liste de dossiers sur lesquels on peut se poser la question de savoir si les élus vont tous dans le sens de l'intérêt général.

Madame le Maire la remercie pour cette mise au point salubre. Il faut espérer que ce vœu qui se veut extrêmement clair soit suivi d'effet dans les jours à venir.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Considérant que la cité scolaire Jacques Decour située avenue Trudaine, à Paris 9<sup>e</sup>, est l'une des plus grosses cités scolaires de Paris, regroupant sur 3 hectares, un collège, un lycée et des classes préparatoires et qui accueille quelques 2000 élèves du 9<sup>e</sup>, mais également des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Un joyau patrimonial parisien qui nécessite aujourd'hui des travaux urgents notamment pour faire face à la hausse constante de ses effectifs ;*

*Considérant le projet de rénovation de la cité scolaire Jacques Decour portée par le Conseil régional d'Île-de-France depuis l'annonce du PIPP en mai 2017 ;*

*Considérant la réunion de présentation du projet organisée par le Conseil régional le 12 avril dernier à destination des professeurs, parents et élèves de la cité scolaire ;*

*Considérant les audits menés par les services du Conseil régional d'Île-de-France en mai dernier, venus à la rencontre de tous les usagers de la cité scolaire ;*

*Considérant que s'agissant d'une cité mixte, un montage financier et opérationnel avec la Ville de Paris est nécessaire, préalablement au vote du programme en commission permanente au Conseil régional ;*

*Considérant les courriers qui ont été adressés par les parents élus FCPE et PEEP du collège Decour à la Mairie de Paris afin que cette dernière prenne toute sa part dans le projet pour la partie collège ;*

**Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Fasse toute diligence afin que les discussions entre la Région et le Département sur la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour dans sa partie collège soient menées rapidement et que la tenue d'élections municipales ne vienne pas retarder cet ambitieux et surtout impérieux projet.**

VŒU 09.2019.138 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA RÉNOVATION DE LA COUR DU COLLÈGE GAUGUIN.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que l'exécutif travaille sur ce dossier depuis 4 ans. Chaque année qui passe rend la rénovation de cette cour plus urgente. Chaque année qui passe, les élus font des efforts dans leurs discussions avec la Ville pour accepter de retarder le projet pour davantage d'études, d'audit, pour reporter des enveloppes budgétaires, etc. On arrive à un point où ce vœu est nécessaire parce qu'il y a un problème de sécurité pour les élèves, ce n'est pas seulement de l'embellissement. C'est le premier point qui amène à déposer ce vœu.

Il y a aussi une question de méthodologie, de travail avec les services de la Ville. Le 7 octobre dernier, s'est tenue dans la Mairie du 9<sup>e</sup>, une réunion de programmation des travaux dans les collèges avec les services, la section locale d'architecture, la DASCO et la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. On a reparlé pour la quatrième année consécutive de la réfection de la cour. Une réfection prévue à l'été 2020 a été annoncée, les études ayant été menées. Rendez-vous est pris pour le 14 novembre sur site avec les services pour que chacun puisse expliquer quels sont les besoins et quelles sont les contraintes pour le réaménagement de cette cour de récréation. Mais là, effectivement, surprise, changement, retournement de situation, le représentant de la DASCO annonce que finalement les travaux ne pourront pas avoir lieu à l'été 2020. La raison invoquée, un mois après la première réunion, est le taux de charge des équipes pour l'été à venir. Autre argument que l'on n'a pas compris non plus est un retour supplémentaire sur les « cours oasis ». Or, depuis deux ans, les élus ont demandé une cour oasis dans cette école, il leur a été répondu que ce n'était pas possible. Dont acte. Lors de la réunion du mois d'octobre, on était bien d'accord que ce ne serait pas une cour oasis mais un réaménagement sur le plan de la sécurité et des aménagements avec le plus possible de végétalisation. Donc on ne voit pas ce que vient faire l'argument de la « cour oasis » déjà écarté. Ce sont des prétextes pour ne pas réaliser un projet pourtant validé. Ce projet est capital pour des questions de sécurité, il a été trop longtemps été repoussé. Les élus demandent que les travaux de sécurisation soient réalisés avant la fin de l'année, que la Ville mette en demeure les riverains de ravalier les murs mitoyens qui sont très dégradés et qui provoquent des chutes de pierres dans la cour, de faire retirer des statues qui avaient déjà été déplacées pour le projet de réaménagement il y a trois ans de la cour vers le toit du 5<sup>e</sup> étage. Elles sont toujours là, depuis deux ans, laissées à l'abandon à même le sol puisque le projet n'a pas avancé. Les élus demandent que le calendrier de rénovation et de végétalisation de la cour soit maintenu à l'été 2020, comme il en avait été décidé à la réunion du 7 octobre dernier. Il faut engager dès à présent des réunions en lien avec le conseil de vie collégienne, avec la principale du collège, avec l'équipe pédagogique et avec la Mairie du 9<sup>e</sup> pour que ce projet avance.

Mme Pauline VÉRON pense que, effectivement, la rénovation de cette cour est urgente. Des expertises ont été faites pour l'aménager avec un calendrier de travaux qui était prévu.

Elle ne sait pas exactement pourquoi les choses ont l'air d'être plus compliquées et que, même si à un moment donné, la cour oasis avait été écartée, il y a une volonté de généraliser les cours oasis maintenant dans toutes les rénovations de cour. Peut-être que cela explique le fait que finalement l'idée est de faire quand même une cour oasis dans ce collège. Elle pense que c'est bien de faire le plus possible de « cours oasis » dans les écoles et les collèges. Il y a peut-être des choses demandées qui sont déjà prévues, elle ne connaît pas tous les détails. Elle pense qu'il faut essayer de pousser au maximum pour qu'au moins un certain nombre de travaux soient faits rapidement, et l'été prochain, comme prévu. Mme Pauline VÉRON votera ce vœu qui n'a pas besoin d'être inutilement provocateur ou faire de la polémique comme le précédent et qui demande tout simplement, dans l'intérêt des enfants, que les choses puissent avancer. Il n'est pas fait dans le même état d'esprit politique que celui d'avant.

M. Sylvain MAILLARD remarque que ce vœu vient en écho au conseil d'arrondissement précédent où on disait très clairement qu'il y a des arbitrages fondamentaux à faire dans les écoles. On manque d'argent, on manque parfois de main d'œuvre ou d'ingénierie. Quand on a eu des discussions politiques la dernière fois en disant qu'il fallait flécher l'argent vers les projets structurants : la cour d'école, les toilettes, la propreté générale pour que les collégiens puissent travailler dans de bonnes conditions, c'est indispensable. M. Sylvain MAILLARD votera ce vœu car il est anormal qu'on laisse une cour d'école dans un tel état.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;*

**Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :**

*Considérant l'état de dégradation avancée de la cour du collège Gauguin : sol cloqué, casiers détériorés, murs mitoyens non entretenus, absence totale de végétalisation à la suite de la coupe par la DEVE de tous les arbres il y a deux ans, bouches d'extraction d'air du gymnase non protégées ;*

*Considérant la demande faite chaque année depuis 2014 par la Mairie du 9<sup>e</sup> au Département de Paris pour que cette cour soit rénovée ;*

*Considérant la tenue de la réunion annuelle de programmation des travaux dans les collèges du 9<sup>e</sup>, le 7 octobre dernier au cours de laquelle les services de la DASCO et de la SLA ont indiqué à la Mairie du 9<sup>e</sup> que la cour du collège serait totalement rénovée à l'été 2020 ;*

*Considérant la tenue le 14 novembre d'une réunion sur site avec les services de la DASCO, de la SLA, les représentants de la Mairie du 9<sup>e</sup> et du collège annoncée comme réunion de définition du projet de rénovation ;*

Considérant qu'en introduction de la réunion, le représentant de la DASCO a annoncé que les travaux ne pourraient finalement pas avoir lieu à l'été 2020 compte tenu du plan de charge de ses services et d'un besoin interne de retour d'expérience sur les cours oasis avant d'en lancer de nouvelles ;

**Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Fasse réaliser de toute urgence les travaux de sécurisation de la cour du collège Gauguin avant la fin de l'année 2019 ;**
- **Se rapproche des riverains afin d'envisager un ravalement des murs mitoyens très dégradés donnant sur la cour du collège et provoquant des chutes de pierres ;**
- **Fasse retirer les statues qui ont été déplacés de la cour vers le toit du 5<sup>e</sup> étage et qui sont depuis deux ans laissées à l'abandon à même le sol ;**
- **Maintienne le calendrier annoncé de rénovation complète et de végétalisation de la cour du collège Gauguin à l'été 2020 ;**
- **Engage dès à présent les réunions de définition du programme en lien avec le CVC, la principale, l'équipe pédagogique et la Mairie du 9<sup>e</sup>.**

VŒU 09.2019.139 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'OUVERTURE D'UN CENTRE MÉDICAL 151 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN explique qu'il s'agit d'un local livré fin 2017, et dès cette date, Madame le Maire et son cabinet avaient déjà l'intention de pouvoir y installer des professionnels de santé compte tenu du fait que c'est dans une zone identifiée comme déficitaire en offre de santé. On a reçu beaucoup de personnes qui souhaitent y installer des cabinets, que ce soit des projets de kinésithérapie, des projets de sport santé, des projets de santé sénior avec des équipements sportifs. Des psychiatres également sont venus voir avec des projets. Ce sont des personnes qui, souvent, cherchent à s'installer à Paris et qui finalement vont s'installer en proche banlieue ou en grande couronne parce qu'ils ne trouvent pas de locaux à Paris. C'est un vrai sujet pour les Parisiens, pour leur santé. Malheureusement, la Ville de Paris a souhaité que ce local soit affecté à du commerce ou à de l'artisanat dans une zone identifiée comme pauvre en médecins. Cela fait maintenant deux ans qu'on essaie de trouver une solution. Ce local est malheureusement vacant ce qui est désolant. C'est une surface de 136 m<sup>2</sup>, il y a un budget travaux assez important, ce qui rebute certainement des commerçants et des artisans et qui explique qu'elle soit toujours vide. On ne peut accepter une telle situation alors que le dispositif Paris Med ne porte visiblement pas ses fruits puisque sur la plateforme il n'y a que trois locaux disponibles pour des professionnels de santé, dont deux qui ne sont pas encore livrés, on voit les limites de ce dispositif. Ce vœu est proposé pour que les choses avancent et qu'on puisse effectivement loger des professionnels de santé et arrêter et freiner la désertification médicale dans les quartiers.

Mme Pauline VÉRON rappelle que le dispositif Paris Med qui a été créé par la Mairie de Paris permet d'aider des professionnels de santé à s'installer dans des locaux qui dépendent des bailleurs sociaux de la Ville ou qui dépendent de la Ville, à condition qu'ils exercent en secteur 1 sans dépassement d'honoraires puisque, comme cela a été rappelé, Paris est confronté à des difficultés. Il y a beaucoup de médecins qui font des dépassements d'honoraires, quoique ça dépende de certains arrondissements. Cela pose des problèmes d'accès aux soins pour beaucoup de Parisiens et explique souvent la venue aux urgences de beaucoup de monde, ce qui est une solution quand on n'arrive pas à avoir accès à un médecin à un prix raisonnable, quand on n'a pas forcément une bonne mutuelle ou une mutuelle coûteuse en tout cas.

Mme Pauline VÉRON se dit tout à fait favorable à ce dispositif parisien, tout à fait favorable à ce qu'il y en ait dans le 9<sup>e</sup> arrondissement puisque l'objectif est qu'il y en ait le plus possible à Paris et pourquoi pas dans cet endroit qui fait partie d'un des secteurs identifiés comme nécessaire. Manifestement, il faut une modification juridique de la nature du local. Mme Pauline VÉRON est favorable à ce que ce soit étudié. Mais elle n'aurait pas écrit dans le vœu « fasse modifier la nature du local », mais une phrase plus générale « que la Mairie de Paris étudie la possibilité d'installer un cabinet médical dans le cadre d'un dispositif à cette adresse-là ». Le vœu est peut-être très précis et ce n'est peut-être pas exactement comme ça qu'on y arrivera. Elle est favorable à ce que ce soit étudié et que ça puisse se faire et qu'on trouve une solution pour que dans ce local il y ait un dispositif Paris Med.

Madame le Maire fait observer que l'on parle depuis longtemps de l'ouverture d'un centre médical au 151 rue du Faubourg Poissonnière qui avait reçu d'ailleurs le soutien de M. Bernard JOMIER lorsqu'il était Adjoint à la santé. Elle espère pouvoir répondre à la demande des professionnels de santé et ouvrir enfin ce centre à cet endroit du 9<sup>e</sup> arrondissement qui en a bien besoin.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :**

*Considérant la livraison en janvier 2018 d'un nouvel ensemble de logements sociaux au 151 rue du Faubourg Poissonnière avec deux locaux commerciaux en rez-de-chaussée sur rue ;*

*Considérant que le local de 136 m<sup>2</sup>, au loyer de 41 000 euros annuel, demeure vacant depuis janvier 2018 ;*



*Considérant que le local a été livré brut béton et que les travaux d'aménagement à la charge du locataire sont estimés à environ 130 000 € (embellissements revêtements de sols, murs et plafond, sécurité et fermeture du local, eau - création et installations de canalisations privatives avec sanitaires, lavabo - installation électrique du local - tableau, prises diverses, luminaires, câblage, convecteurs électriques, ballon d'eau chaude...);*

*Considérant que ce local est situé dans un secteur « Rochechouart » identifié par la DASES comme déficitaire en offre de santé et bénéficiant ainsi du service Paris Med ;*

*Considérant que bien que la Maire du 9<sup>e</sup> ait demandé dès 2014 et les premières visites de chantier que ce local soit réservé pour des professions médicales ;*

*Considérant que les services de la Ville de Paris n'ont pas pris en compte cette demande et ont décidé de réserver ce local pour du commerce ou de l'artisanat sans succès de commercialisation à ce jour ;*

*Considérant que des professionnels de santé ont manifesté auprès de la Mairie du 9<sup>e</sup> leur souhait d'ouvrir un cabinet pluridisciplinaire dans ce quartier ;*

*Considérant qu'actuellement sur la plateforme en ligne de la Ville de Paris, Paris Med, il n'y a que trois locaux disponibles pour des professionnels de santé dans tout Paris, dont deux qui ne seront livrés que dans plusieurs mois ;*

***Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :***

- Fasse modifier la nature du local vide du 151 rue du Faubourg Poissonnière afin qu'il puisse y accueillir un cabinet médical et soit intégré dans l'offre de locaux à loyer modéré Paris Med ;***
- Que les porteurs du projet d'ouverture d'un cabinet médical bénéficient de l'aide Paris Med dans le cadre de l'aménagement des locaux.***

**VŒU 09.2019.140 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU SERVICE TITRES À LA MAIRIE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS.**

**Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.**

M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle que cela fait plus d'un an que les élus travaillent à l'ouverture d'un nouveau service de délivrance de titres d'identité à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Après un échange de divers courriers avec la Mairie, les adjoints, les services, on leur a indiqué qu'il fallait procéder par redéploiement, alors même que la Mairie a fait des efforts très importants en termes d'effectif et qu'il s'agit d'un service totalement nouveau.

Au nom de Madame le Maire, M. Jean-Baptiste de FROMENT a eu l'occasion de refaire la demande à la Maire de Paris qui lui a indiqué qu'il n'était pas question de créer le moindre poste pour ce service dont l'exécutif considère pourtant qu'il est nécessaire et qu'il aurait une très forte utilité car il répond maintenant à une nouvelle possibilité. Par ce vœu, l'exécutif réitère sa demande, en espérant cette fois obtenir satisfaction.

Madame le Maire confirme que les élus sont très motivés pour ouvrir un service titres avec le Directeur général des services, ils ont trouvé les locaux. Une négociation a dû être engagée après l'adoption de la loi modifiant le statut de Paris et donnant la responsabilité à la Ville de Paris de gérer les services titres. Les élus ont récupéré le rez-de-chaussée du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et de la section 9<sup>e</sup>. Ensuite, on nous a expliqué qu'on ne nous aiderait pas pour les travaux. On a trouvé les financements, pour le mobilier, c'est en cours. Tout est prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour offrir aux habitants du 9<sup>e</sup>, mais aussi aux très nombreux visiteurs de l'arrondissement, les salariés, la possibilité de prendre rendez-vous à la Mairie du 9<sup>e</sup>, comme dans toutes les autres mairies d'arrondissement de Paris pour faire ces démarches administratives essentielles au quotidien.

Mme Pauline VÉRON souligne que ce serait mieux d'avoir un service titres à la Mairie du 9<sup>e</sup>, ce serait plus confortable que d'aller dans d'autres mairies d'arrondissement pour faire faire ses papiers d'identité. Elle a découvert qu'il y avait ce projet dans les cartons. Mais en regardant le vœu, elle a du mal à comprendre comment il a été géré. On a mis la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire que des travaux ont été faits sans avoir l'assurance d'obtenir les postes pour faire fonctionner le service. On a dépensé de l'argent, fait des travaux sans avoir jamais eu l'assurance de la part de la Mairie de Paris, qui gère le personnel, qu'il y aurait le personnel pour le faire. Aujourd'hui, on a dépensé de l'argent pour faire ça, mais on ne peut pas le faire fonctionner. Manifestement ce dossier a été construit d'une façon qui fait que les élus de l'exécutif se trouvent face à une situation où ils sont coincés, parce qu'ils n'ont pas fait les choses dans l'ordre. Avant d'engager des frais pour faire des travaux pour un service, il faut d'abord s'assurer qu'il va y avoir des gens pour faire fonctionner le service, les négociations avec la Mairie de Paris auraient dû se faire au préalable. On ne peut pas mettre la Mairie de Paris devant le fait accompli en disant : « Maintenant, j'ai fait des travaux, donnez-moi les postes. » Ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Madame le Maire rappelle que cela fait juste deux ans que la loi oblige la Ville de Paris à ce service titres et que les élus demandent à avoir ce service public à la Mairie du 9<sup>e</sup>, comme dans toutes les autres mairies d'arrondissement. On nous a dit : « Vous n'avez pas les locaux. » On a trouvé les locaux. « Vous n'avez pas l'argent pour faire la peinture. » On a trouvé la peinture. « On ne vous donnera pas l'argent pour le mobilier. » On a trouvé l'argent pour le mobilier. Et M. GRÉGOIRE, le Premier adjoint à la Maire de Paris, le 8 octobre écrit dans son courrier que l'ouverture d'un tel service à la Mairie du 9<sup>e</sup> se justifie en termes de maillage territorial.

Madame le Maire se déclare lassée par les interférences politiques sur un sujet comme celui-là. Parce que c'est le 9<sup>e</sup>, on n'attribue pas le personnel ! Mme HIDALGO ne connaissait pas vraiment le dossier lorsque M. Jean-Baptiste de FROMENT l'a interpellée.

Elle a découvert effectivement qu'il y avait un problème et a fait une réponse un peu dilatoire. Maintenant, ce sera au Conseil de Paris de trancher. Et si vraiment il n'y a pas de personnel, on trouvera une solution, comme pour le reste, puisque sur d'autres sujets de services administratifs, il est assez courant que les personnels ne soient pas nommés à la Mairie du 9<sup>e</sup>. Depuis 2014, on est très au courant du traitement très particulier qui est fait à cet arrondissement. Sinon, que fera-t-on de ce local vide ? On trouvera une utilisation, il ne restera pas vide très longtemps. Madame le Maire souhaite que ce service public soit respecté pour les habitants et pour les nombreuses personnes qui en ont besoin, compte tenu du maillage territorial extrêmement dense.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Considérant la fermeture en 2015 de l'antenne de police située dans les locaux de la Mairie du 9<sup>e</sup> sur décision du Préfet de police ;*

*Considérant que ces locaux ont été ensuite aménagés en RAM-RAP « les poussins du neuf » pour accueillir depuis 2018 les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales avec les enfants qu'elles gardent ;*

*Considérant la Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris, qui, à la demande de la Maire de Paris, a transféré la compétence de délivrance des titres d'identité à Paris de la Préfecture de police vers la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement ;*

*Considérant la tenue régulière depuis janvier 2019 de réunions à la Mairie du 9<sup>e</sup> en présence des services de la DDCT et du CASVP pour la création d'un service titres à la Mairie du 9<sup>e</sup> ;*

*Considérant la libération par le CASVP de locaux au rez-de-chaussée de la Mairie du 9<sup>e</sup> l'été dernier ;*

*Considérant l'ouverture d'un chantier en octobre dernier d'aménagement d'un service titres dans les locaux ainsi libérés dont les travaux sont intégralement financés sur l'État Spécial de la Mairie 9<sup>e</sup> pour un montant de 65 000 euros et dont la livraison est prévue pour le 15 décembre ;*

*Considérant que la Maire du 9<sup>e</sup> a interpellé le premier Adjoint à la Maire de Paris sur l'imminence de l'ouverture de ce nouveau service lors de son entretien budgétaire avec lui en juin 2019 ;*

*Considérant que le sujet a également été soulevé avec la Maire de Paris lors de la Conférence de Programmation des Équipements en novembre 2019 ;*

*Considérant que les services de la DDCT ont évalué à six équivalent temps plein le nombre d'agents nécessaires pour faire fonctionner ce nouveau service ;*

*Considérant que la Mairie du 9<sup>e</sup> est en mesure de redéployer en interne un poste sur les six attendus ;*

*Considérant que la Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris a conduit à la fusion administrative des quatre premiers arrondissements de Paris à l'horizon 2020 ;*

***Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :***

- ***Redéploie cinq agents des Mairies des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements vers la Mairie du 9<sup>e</sup> afin de permettre l'ouverture en janvier 2020 d'un nouveau service titres très attendu des habitants du 9<sup>e</sup> mais également de tous les entrepreneurs et salariés du quartier.***

Madame le Maire conclut que ce vœu étant adopté, il sera étudié au sein du Conseil de Paris et remercie les participants et le public pour leur attention studieuse.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

L'Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Adeline GUILLEMAIN